

Côte d'Ivoire: La marche vers la gestion durable de la diversité biologique



Population : 22.671.331

Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire compte une population de 22 671 331 habitants (INS, 2014) pour une superficie de 322 463 km². Le pays abrite divers types d'écosystèmes terrestres et aquatiques avec 17 343 espèces végétales et animales recensées (Monographie, 2015). La Côte d'Ivoire est membre de plusieurs organisations régionales et internationales ayant pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques: UICN, CPCO, COMHAFAT, CPCA, ICCAT. Elle abrite 14 aires protégées dont deux sites Ramsar, trois classées Patrimoine Mondial et deux Réserves de Biosphère.

Pour stopper l'érosion de la diversité biologique l'Etat met en œuvre des stratégies ambitieuses de sauvegarde des ressources biologiques. La dernière a été mise en cohérence avec les objectifs d'Aichi : la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique (SNDB 2016 - 2020). Elle comporte 21 objectifs

spécifiques, répartis entre 6 orientations stratégiques.

La vision du pays est « À l'horizon 2025, la diversité biologique de la Côte d'Ivoire sera gérée de manière durable en vue de l'équilibre des écosystèmes, de l'amélioration de la qualité de vie des populations actuelles et de la préservation de l'héritage des générations futures, en tenant compte de la dynamique sous régionale et des dimensions régionale et mondiale ». Cette communication présente les progrès réalisés pour l'atteinte desdits objectifs.

Acronymes	
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CFA	Communauté Franco-Africaine
CGL	Comité de Gestion Locale
CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
CND	Commission Nationale du Développement Durable
COMHAFAT	Conférence Ministérielle sur la Coopération halieutique entre les Etats africains de l'Océan Atlantique
CPCA	Comité des Pêches Continentales pour l'Afrique
CPCO	Comité sous régional des Pêches du Golfe de Guinée Centre Ouest
DARH	Direction de l'Administration et des Ressources Humaines
DEPN	Direction de l'Écologie et de la Protection de la Nature
DLCC	Direction de Lutte Contre les Changements Climatiques
DZSO	Direction du Parc National de Taï
EEE	Espèce Exotique Envahissante
FPRCI	Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICCAT	International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas
INS	Institut National de la Statistique
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNA	Parc National d'Azagny
PNGRN	Programme National de Gestion des Ressources Naturelles
PNT	Parc National de Taï
REDD+	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière
SNDB	Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VAE	Végétaux Aquatiques Envahissants
WCF	Wild Chimpanzee Foundation

C

- 11 Cartographie de vulnérabilités de la zone côtière aux pollutions marines et à l'érosion.
- 11 Instauration des zones sans OGM depuis l'adoption de la loi sur la biosécurité en 2016.
- 12 Mise en place des projets de création des corridors biologiques transfrontaliers.
- 12 Récupération de superficies occupées par l'agriculture dans les aires protégées dont le Parc National du Mont Péko avec 34000 ha.
- 12 Restauration de plus de 8000 ha des superficies des écosystèmes dégradés dans 4 aires protégées.
- 13 Réalisation des efforts en matière de couverture, représentativité et efficacité des approches relatives aux aires protégées.
- 13 Évaluation de la vulnérabilité de 3991 espèces végétales aux changements climatiques.



Éléphant de savane d'Afrique dans le Parc National de Comoé. Des mesures importantes sont prises pour la protection de cet animal, symbole du pays.

- Deux corridors transfrontaliers : un au Sud-ouest le long du fleuve Cavally (Côte d'Ivoire - Libéria : 13 500 km² de la surface forestière), et l'autre au Sud-est (Côte d'Ivoire - Ghana) prennent en compte des écosystèmes les plus riches en grands Mammifères.
- Gestion transfrontalière des ressources naturelles entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.
- Initiatives création des Réserves Naturelles Volontaires.



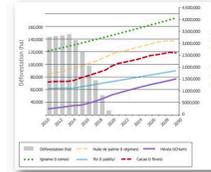
Initiatives de création de Corridors transfrontaliers Côte d'Ivoire - Libéria et Côte d'Ivoire - Ghana

A



Les Chimpanzés du PNT: objet de campagnes de sensibilisation de masse depuis 2002 (Photo, WCF)

- 1 Adoption de la loi forestière en 2014 dont l'article 21 accorde la propriété de l'arbre situé dans un village, un environnement immédiat, un champ collectif ou individuel, au village ou à la personne à laquelle appartient le champ.
- 2 2014-2015 : des évaluations économiques de la valeur de la diversité biologique ont été réalisées par l'OIPR et la FPRCI, le MINADER avec l'appui de la GIZ.
- 3 Réalisation des scénarios de développement pour des filières agricoles clés contribuant à l'essentiel de la déforestation.
- 3 De plus en plus d'entreprises prennent en compte la diversité biologique et les services écosystémiques dans les plans de gestion environnementale et sociale.
- 3 Rédaction d'un Atlas de la diversité biologique en 2010 et d'une monographie en 2015 pour une meilleure connaissance de la diversité biologique.
- 4 Élaboration de Schémas Directeurs d'Urbanisme prenant en compte la diversité biologique.



Production et déforestation attribuables à cinq filières agricoles, selon la scénarisation « vert » de la REDD+

D



Le PNT couvre plus de 5 300 Km² de forêt.

- 16 Identification de 1500 espèces de plantes utilisées dans la pharmacopée ivoirienne.
- 14 Le développement d'activités génératrices de revenus substantiels dans les zones riveraines des Parcs et Réserves et implication des populations locales dans les activités d'aménagement.
- 16 Signature du protocole de Nagoya en 2012 et adhésion en 2013.
- 14 Évaluation de la valeur des services écosystémiques du Parc National de Taï (PNT) en 2015.
- 16 Des mesures de promotion de la médecine traditionnelle, la recherche en pharmacopée et la reconnaissance des tradipraticiens dans le système de santé national.



Le PNT, un ensemble de diversités biologiques terrestres et aquatiques

B



Station d'élevage des espèces d'insectes phytophages (photo projet CIA-POL VAE, 2002)

- 5 Interdiction de l'exploitation du bois de vène.
- 6 Contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE) des cours d'eau.
- 7 Développement de la vision d'une agriculture compatible avec la gestion durable de la forêt dans une approche intégrée au niveau du territoire autour de l'axe "Agriculture zéro déforestation" de la stratégie REDD+
- 8 Suivi qualitatif depuis 2012, de l'impact de l'agriculture et de l'orpillage artisanal sur les écosystèmes aquatiques du Parc National de Taï.
- 8 Renforcement de la sécurisation des aires protégées à travers la formation de 72 Commandos Forestiers de l'OIPR en méthodes de surveillance moderne y compris la lutte anti braconnage.

La lutte consiste en :

- l'aménagement et l'installation des stations d'élevage
- l'identification et l'élevage des espèces d'insectes
- le lâcher des insectes

Résultats au niveau des barrages d'Ayamé 1 et 2:

- Plan d'eau dégagé de Jacinthe d'eau ;
- Contrôle et élimination totale de la Sala-de'eau ;
- Élimination à 95 % de la Fougère d'eau.

Dynamique de croissance des VAE (Photos Egnankou WM)

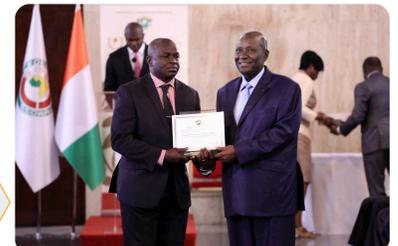
E



Séance de travail du Comité de Gestion Locale (CGL) du Parc National de la Comoé lauréat 2016 du Prix d'Excellence du meilleur CGL.

Le CGL est l'organe consultatif, creuset de la gestion participative des aires protégées. Cet organe comprend: les Autorités Administratives des Départements riverains, le Directeur du Parc ou de la Réserve, deux représentants des opérateurs économiques dans le secteur du tourisme et de l'artisanat, les représentants des collectivités territoriales et des terroirs, deux représentants élus des ONG intervenant sur le site, le Directeur Général de l'Office ou son représentant, un membre du Conseil Scientifique.

- 20 Développement de partenariats entre les structures principales de conservation de la diversité biologique et le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers.
- 20 Renforcement de mesures incitatives qui récompensent les contributions positives à la diversité biologique et aux services écosystémiques.
- 19 Base de données numérique opérationnelle sur la diversité biologique : <http://ci.chm-cbd.net/>.
- 20 Création des Comités de Gestion Locale (CGL) pour une forte implication de toutes les parties prenantes à la gestion durable des Parcs et Réserves.
- 18 La FPRCI opérationnelle pour le financement pérenne de la gestion des aires protégées.



Remise du prix au Représentant du CGL du PNC par le 1er Ministre de Côte d'Ivoire



MENTIONS LÉGALES

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Point Focal CDB: M. PEDIA Patrick (ppedia@yahoo.fr)

Rédaction: Dr. VROH B.T.A. (Université Félix Houphouët-Boigny); Dr. KADJO B. (Coordonnateur PNGRN); DIALA E. (Sous-Directrice CNDD); Prof N'GUÉSSAN K.E. (Université Félix Houphouët-Boigny); ZAKPA G.F. (Sous-Directeur DLCC); Lt-Colonel OUATTARA K. (DARH OIPR); Dr. FANNY N.G. (Directeur Exécutif FPRCI); Dr. YEO N. (Directeur DEPN)

GIZ Côte d'Ivoire: Dr. CASPARY H.-U.

Le modèle d'affiche a été fourni par la GIZ pour le compte du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Les organisations mentionnées ci-dessus déclinent toute responsabilité quant au contenu de l'affiche.

Mise en page par GeoMedia/MediaCompany.

Pour en savoir plus, veuillez utiliser le code QR fourni ci-dessous.

Novembre 2016



OBJECTIFS NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ

« Tableau de bord » des objectifs	
	En voie de dépasser l'objectif (nous prévoyons d'atteindre l'objectif avant l'échéance prévue)
	En voie d'atteindre l'objectif (si nous continuons sur notre lancée, nous prévoyons d'atteindre l'objectif d'ici à 2020)
	Progressions vers la réalisation de l'objectif, mais à un rythme insuffisant (sans augmenter nos efforts, l'objectif ne sera pas atteint à l'échéance prévue)
	Aucun progrès significatif global (dans l'ensemble, nous ne faisons pas de progrès, mais nous ne nous éloignons pas non plus de l'objectif)
	S'éloigne de l'objectif (la situation empire au lieu de s'améliorer)

A Gérer les cause sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

- Objectif 1: D'ici à 2020, les ressources halieutiques sont exploitées en tenant compte du renouvellement des stocks.
- Objectif 2: D'ici à 2020, la diversité biologique soutient les initiatives de lutte contre la pauvreté.
- Objectif 3: D'ici à 2020, la politique de sauvegarde de la diversité biologique repose sur une réglementation pertinente et des institutions efficaces.
- Objectif 4: D'ici à 2020, la gestion durable de la viande de brousse et de la faune sauvage est assurée.

B Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

- Objectif 5: D'ici à 2020 au plus tard, les écosystèmes et habitats prioritaires, sont restaurés.
- Objectif 6: D'ici à 2020, 50 % des écosystèmes des eaux intérieures, marines et côtières sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.
- Objectif 7: D'ici à 2020, au moins 50 % des écosystèmes et habitats dans l'espace rural sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.
- Objectif 8: D'ici à 2020, le développement de l'exploitation des mines et du pétrole n'entrave pas l'atteinte des objectifs de sauvegarde de la diversité biologique.
- Objectif 9: D'ici à 2020, 100% des aires protégées sont gérées de façon efficace.
- Objectif 10: D'ici à 2020, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

C Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

- Objectif 11: D'ici à 2020, 100% des écosystèmes et habitats sont représentés au sein du réseau d'aires protégées viables.
- Objectif 12: D'ici à 2020, 100% des espèces prioritaires sont mises en oeuvre pour 100% des espèces prioritaires.
- Objectif 13: D'ici à 2020, l'état de la diversité génétique est connu et des mesures de conservation durable sont prises.

D Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

- Objectif 14: D'ici à 2020, 50 % des écosystèmes des eaux intérieures, marines et côtières sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.
- Objectif 15: D'ici à 2020 au plus tard, les écosystèmes et habitats prioritaires, sont restaurés.
- Objectif 16: D'ici à 2020, l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances, et pratiques présentant un intérêt pour la diversité biologique, est régi par des mécanismes assurant le partage des avantages qui en découlent.

E Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

- Objectif 17: D'ici à 2020, la politique de sauvegarde de la diversité biologique repose sur une réglementation pertinente et des institutions efficaces.
- Objectif 18: D'ici à 2020, un système de gestion durable des plantes médicinales et d'autres usages est mis en œuvre.
- Objectif 19: D'ici à 2020, les actions de communication, de sensibilisation et d'éducation en faveur de la diversité biologique atteignent 70 % des cibles.
- Objectif 20: D'ici à 2020, la coopération internationale pour la sauvegarde de la diversité biologique est continue et efficace.